
Rapport de la COFIN sur le préavis 17-2015 concernant le projet de budget 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 4 novembre 2015 à 19h30 pour délibérer du budget.

Présents : Monsieur Alain Vionnet, Président
 Monsieur Stéphane Jaquet, Vice-président et rapporteur
 Monsieur Pierre Zapf
 Monsieur Bernard Ramuz
 Monsieur Marc Châtelain
 Monsieur Christophe Bonjour

Absente : Madame Kathleen Morand

La Municipalité et le Secrétaire municipal ont pris part à la séance et les membres de la COFIN les remercient chaleureusement pour leur souci d'information et de transparence, pour la qualité des renseignements et des réponses fournis sur leurs dicastères respectifs ainsi que pour le temps consacré et la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée.

Vous trouverez ci-dessous les questions posées par la COFIN, ainsi que les réponses données par la Municipalité.

En Introduction, la COFIN souligne que le budget 2016 est déficitaire et présente un excédent de charges de CHF 893'280 (excédent de charges de CHF 1'367'195 au budget 2015). Cela représente une amélioration par rapport au budget 2015 de CHF 0.5 million en chiffres ronds, par contre une dégradation de CHF 0.9 million en chiffres ronds par rapport aux comptes 2014. Le déficit s'explique essentiellement par :

- l'accroissement des charges de personnel (rubrique 30) en raison de la prise en charge des concierges pour l'extension du collège de Clos Béguin à 100 % dans le budget 2016 alors que la charge n'était reflétée que pour 6 mois dans le budget 2015. Par ailleurs, le remplaçant du chef de service de la Voirie partant à la retraite sera engagé avant le départ du chef de service actuel pour assurer la transition et créera ainsi une double charge durant quelques mois. Le nombre d'EPT (déterminé en fin d'année) reste cependant stable par rapport à l'exercice en cours ;
- l'augmentation des amortissements d'environ CHF 1 million est à mettre en relation avec l'extension du collège de Clos Béguin, cela a par contre un effet positif sur la marge d'autofinancement qui augmente du même montant ;
- l'accueil de jour des enfants en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil suite à la mise en service de Clos Béguin VI ;
- la facture sociale qui est toujours en augmentation même si une stabilisation peut-être espérée à partir de 2016 en raison de la prise en charge de l'augmentation des coûts à raison de 2/3 par le canton et 1/3 par les communes (auparavant ½ chacun).

Ces augmentations de charges sont partiellement compensées par une augmentation des recettes d'impôts prévues à CHF 25'275'00, soit une croissance de CHF 1'615'000 par rapport au budget 2015 en raison notamment de l'augmentation approuvée par le Conseil Communal de 1 point de base du point d'impôt et de 0.2 pour mille du taux de l'impôt foncier. Mais l'augmentation est également générée par la tendance à la croissance des recettes d'impôts des dernières années également reflétée dans le budget.

Il faut relever que le budget 2016 présente d'une manière globale les évolutions suivantes (pages 2 et

3 du préavis) :

- Les charges de personnel augmentent de CHF 249'660 par rapport au budget 2015 en raison principalement des explications déjà fournies ci-dessus (concierges de Clos Béguin en plein en 2016 et chef de la voirie partant à la retraite) ;
- Les biens et services diminuent de CHF 1'005'500 par rapport au budget 2015 principalement en raison des montants prévus pour l'entretien du réseau routier et l'assainissement des chemins communaux en baisse de CHF 720'000 comparativement au budget 2015.
- Les charges financières augmentent légèrement (CHF +106'200) suite à l'augmentation des emprunts consécutivement aux importants investissements de l'exercice mais la possible obtention de conditions de crédit plus favorables devrait potentiellement permettre de modérer cet effet.
- Les amortissements augmentent de CHF 991'400 selon les explications fournies ci-dessus.
- Les recettes d'impôts augmentent significativement de CHF 1'615'000 pour refléter l'augmentation des taux approuvés dans l'arrêté d'imposition pour 2016 et 2017 ainsi que la croissance réelle continue de ce poste au cours des derniers exercices.
- Les participations et remboursements de collectivités publiques sont également en augmentation de CHF 485'025 (en défaveur de la Commune), et reflètent principalement l'augmentation de la participation à la facture sociale cantonale, à la péréquation horizontale ainsi que le coût des bâtiments scolaires (Clos Béguin VI) partiellement compensée par la participation payée par Blonay.
- La COFIN constate en résumé que les charges budgétées 2016 sont à nouveau en hausse de CHF 2'221'310 malgré les mesures d'économie recherchées par la Municipalité, par contre les revenus augmentent de CHF 2'695'225 ce qui permet de réduire le déficit budgété d'environ CHF 0.5 million par rapport au budget 2015. Il faut également relativiser cette augmentation de charges par le fait qu'elle provient essentiellement de charges sur lesquelles la Municipalité n'a que peu voir pas d'emprise, à savoir CHF 1.5 million provenant des participations aux autres collectivités (Canton pour la plus grande partie) et CHF 0.9 million ressortant des amortissements calculés sur la base des investissements approuvés par le Conseil Communal.

La marge d'autofinancement 2016 est positive de CHF 2'314'320 en raison des importants investissements réalisés en 2015 qui induisent une augmentation des amortissements, elle s'améliore nettement mais signifie également que l'endettement ayant augmenté, elle sera fortement sollicitée pour rembourser la dette.

Avec la fin des travaux de Clos Béguin VI, le plan d'investissements 2016 prévoit des dépenses de CHF 9.2 millions en nette diminution par rapport aux exercices précédents.

Questions posées à la municipalité, (réponses en italique)

1 ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

102.00 Municipalité

3001.00 Traitements et vacations de la municipalité

Q : Comment explique-t-on l'augmentation des traitements ?

R : *Il s'agit ici de prendre en compte le « croisement » des municipalités qui aura lieu pour la nouvelle législature ainsi que l'engagement croissant de la municipalité et la charge de travail toujours plus conséquente des municipaux.*

110.00 Administration

3659.00 Dons à associations & institutions diverses

Q : Comment justifie-t-on la différence supérieure de CHF 10'000 entre le budget 2015 et le budget 2016 et quelles sont les institutions concernées.

R : *Il s'agit ici de dons à des associations telles que (Fête fédérale de la musique, société de développement, chorale, FC St-Légier, Jeunesse et musique, Ecole de musique, fêtes au village etc.).*

18 Transports publics

180 Transports Publics

Q : Comment justifie-t-on la différence supérieure de CHF 47'500 entre le budget 2015 et le budget 2016.

R : *Il s'agit en fait d'une facture que nous recevons en lien avec le secteur "Bassin 6 : Riviera - Pays d'Enhaut » et qui représente la participation de la Commune aux frais non couverts du trafic régional. A noter que depuis 2004, il n'est plus tenu compte de la capacité financière des communes, mais la répartition se fait par bassin (bassin 6 pour notre Commune). Il faut également noter que la diminution par rapport aux comptes 2014 provient de la suppression de la ligne 202.*

2 FINANCES

210.00 Impôts

Q : Comment est évaluée la rubrique impôts ?

R : *La rubrique impôts a été évaluée en se basant notamment sur les impôts effectifs des exercices précédents, sur les acomptes perçus en 2015 et en tenant compte des perspectives de croissance édictées par le canton. Il a également été tenu compte des augmentations de taux ressortant de l'arrêté d'imposition pour 2016 et 2017.*

Le poste reflète ainsi des recettes d'impôts en hausse de CHF 1'615'000 par rapport au budget 2015 mais seulement de 3.1 % par rapport aux comptes 2014.

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Taux d'imp.	67	66	66	68	68	66	72	72
Budget	25'485	23'925	21'545	20'690	20'170	18'064	18'895	17'894
Réalisé		19'010	24'718	23'648	22'130	19'234	20'482	20'570
Différence			3'173	2'958	1'960	1'170	1'587	2'676
Diff. %			12.9	14.3	9.7	6.5	8.4	15

Le réalisé 2015 représente la situation au 30.09.2015.

4003.00 Impôt à la source

Q : Comment explique-t-on les différences par rapport aux comptes 2014 et au budget 2015?

R : *Il s'agit essentiellement d'une problématique liée à l'encaissement en fonction du moment où ces impôts sont versés au Canton (essentiellement par la France). La France étant souvent en retard, cela peut créer des variations significatives d'un exercice à l'autre en fonction du moment du paiement.*

3 DOMAINES & BÂTIMENTS

32 FORÊTS & ALPAGES

320 Forêts

3188.00 Transport / Débardage

Q : Compte 2014 = 363'000.00 – Budget 2016 = 241'000.00. Pourquoi cette réduction ? Ce montant est-il suffisant ?

R : *Il y a eu des gros chantiers en 2014, des transports exceptionnels par hélicoptère qui ne sont pas prévus en 2016.*

35 BÂTIMENTS

350.00 Compte général

3141.00 Entretien

Q : Pourquoi ce poste de CHF 40'000.- est-il au budget 2016 ?

R : Cette démolition de Pain d'Épice fait référence à une ancienne convention de la commune avec Eben Hezer.

4522.00 Participation de tiers

Q : Comment ce chiffre de 1'025'900.- du budget 2016 est-il constitué ?

R : Ce chiffre est basé sur un tableau consolidé des coûts des préavis, des soldes et reprises. Il tient compte également des clés de répartition pour définir les participations entre Blonay et St-Légier. Il prend en compte les intérêts sur les emprunts y afférents et les amortissements des bâtiments concernés.

351 Patrimoine financier

Question générale

Q : Les charges de ce patrimoine sont globalement nettement supérieures au revenus, pourquoi ?

R : Ce ne sont pas des biens de rendement, mais un héritage du passé que la commune doit entretenir et les locations ne peuvent pas être vues sous un angle de rendement financier.

351.02 Auberge Communale

3141.00 Entretien

Q : Il y a beaucoup d'entretien prévus chaque année avec le nouveau tenancier de l'Auberge, pourquoi cette différence de traitement ?

R : Aucun entretien n'a été effectué à l'Auberge durant de très nombreuses années. Il s'agit de la remettre à niveau, notamment en relation avec l'ouverture du nouvel Hôtel Modern Time.

351.06 Mossettes

3141.00 Entretien

Q : Encore des travaux aux Mossettes pour 17'000.- ?

R : Les chenaux en bois ne fonctionnent pas à satisfaction, il faut les remplacer par un dispositif plus efficace et réparer les dégâts dus à l'eau sur les façades.

352 Patrimoine administratif

Question générale

Q : A-t-on pensé à externaliser l'entretien de ce patrimoine ?

R : Il n'y a pas que l'aspect financier à prendre en compte. Le fait que des personnes soient sur place offre aussi plus de flexibilité, notamment en relation avec des horaires spécifiques. Il faut aussi tenir compte de la qualité du travail effectué et du rôle social des emplois sur la commune. C'est un choix éminemment politique.

352.04 Chemin de Pangires N° 2

3141.00 Entretien

Q : Pourquoi ce poste de CHF 67'000.- est-il aussi élevé en regard des comptes 2014 inférieurs à 15'000.- ?

R : Il est nécessaire de refaire la toiture plate et par la même occasion de prévoir un couvert fermé pour du matériel parfois cher.

352.05 Grande salle

4271.00 Locations

Q : Ce poste est en diminution de 91'400.- en 2014 à 62'000.- au budget 2015 et à 25'000.- au budget 2016. Quelles en sont les raisons ?

R : La Fourchette verte a déménagé au Clos Béguin ce qui fait que les loyers fixes sont en forte réduction. Les autres locations sont occasionnelles pour un bien à disposition des sociétés et des groupements locaux.

4 TRAVAUX

410.00 Bureau technique

3185.00 Honoraires & frais expertises

Q : Le budget 2015 de 190'000.- et réduit au budget 2016 à 150'000.-. Quelle en est la raison ?

R : *Les frais d'honoraires relatifs aux bâtiments ont été imputés directement au dicastère concerné (3)*

430.00 Entretien courant

3142.01 Entretien du réseau routier

Q : Ce poste est conséquent, peut-on envisager des reports de charge dans ce domaine ?

R : *L'entretien des routes est subsidié à hauteur de 60% par le canton. Au vu des Km de route à entretenir dans la commune, il ne faut pas réduire cet effort. Ces frais sont passés en charge sans amortissement.*

430.01 Route - Entretien lourd

3142.00 Assainissement des chemins communaux

Q : Pour le chemin de Pélaz-Beau, est-il prévu un élargissement pour améliorer la desserte du chemin de la Cheneau ?

R : *Non, il s'agit uniquement d'un assainissement lié entre autres à l'évacuation des eaux. Il y a également l'amélioration de l'éclairage public sur ce chemin (compte 3143.01)*

Les questions et commentaires du point précédent sont également valables pour ce compte.

430.02 Route – Eclairage public, signalisation

3123.00 Electricité éclairage public

Q : Le montant est à la baisse en 2016 ?

R : *Il y a une renégociation des tarifs d'électricité et l'isolation de l'église entraîne une baisse de la consommation.*

45 Ordures ménagères et déchets

Q : Est-il prévu une augmentation des tarifs pour compenser la perte 2014 et augmenter les recettes ?

R : *A ce stade il n'est pas encore prévu d'augmenter les tarifs. Le compte doit s'équilibrer à long terme, et il est difficile après un seul exercice plein de mesurer encore tous les effets de l'introduction de la taxe au sac (notamment le volume de sacs en stocks dans les ménages), par ailleurs les contrats vont être renégociés avec les transporteurs, il serait donc prématuré de relever les taxes.*

450.01 Ordures ménagères

3188.00 Transport et élimination des ordures

Q : Le montant du budget 2016 passe de 250'000.- à 200'000.- ?

R : *Il est prévu une renégociation des tarifs avec les transporteurs en 2016 et l'élimination de la tournée du jeudi.*

5 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

520.00 Enseignement primaire & secondaire 3522.00 Participation à diverses communes

Q : De 539k CHF en 2013, ce compte passe à 760k CHF en 3 ans, hausse considérable.

R : *Une grande partie de la hausse provient des frais de transports, environ 395k CHF au budget 2016. Il ne s'agit d'ailleurs pas uniquement des frais VMCV, d'autres prestataires sont également utilisés.*

560.00 Service dentaire

3524.00 Participation aux frais dentaires

Q : Augmentation de 25% en 3 ans (16k CHF en 2013, 20k CHF en 2016).

R : *Compte sur lequel subsiste une légère marge de manœuvre.*

580.00 Eglise de la Chiésaz

3011.00 / 3030.00 / 3040.00 Traitement du personnel

Q : Les charges relatives au personnel passent de 69k CHF à 74.2k CHF, soit une hausse de 7,5%. Aucune augmentation du personnel n'étant par ailleurs mentionnée dans le tableau de synthèse des EPT du dicastère, cette hausse ne correspond pas à la situation économique actuelle (inflation nulle voire négative).

R : *Compte sur lequel subsiste une légère marge de manœuvre.*

6 SERVICES GENERAUX ET POLICE

610 Police Riviera et cantonale, stationnement

3180.00 Prestations office du stationnement

Q : Budget 2015 60'000.00 – budget 2016 40'000.00

R : *Le but recherché n'est pas de faire des recettes, mais de réaliser de la prévention à l'école.*

3511.00 Participation Police Cantonale

Q : Ce poste est en augmentation de 26'000.00

R : *Facture adressée par le canton.*

3521.00X Participation à Police Riviera

Q : Ce poste est aussi en augmentation de 19'000.00

R : *Facture ASR, coût par habitant.*

4370.00 Amendes office du stationnement

Q : Budget 2016 40'000.00 est-ce une estimation ?

R : *Premier exercice, baisse des encaissements.*

620 Services généraux

3156.00 Entretien informatique

Q : Budget 2015 195'000.00 budget 2016 90'000.00

R : *Amélioration d'un nouveau produit informatique installé au niveau national.*

4901.45 Prestations internes service déchets

Q : Revenus 10'000.00

R : *Carte déchetterie.*

7 SECURITE SOCIALE

71000 Services sociaux

Q : Sur quelle base ce budget se calcule-t-il ?

R : *Sur le nombre de dossiers traités par ARAS Riviera.*

3655 Accueil de jour

Q : Base de calcul de ce budget ?

R : *Taux de fréquentation des élèves, participations des parents à hauteur de 36% et entreprises 6 %.*

3662 Subventions

Q : De quelle subvention s'agit-il ?

R : *Loi sur l'école de musique LEM.*

8 SERVICE DES EAUX

3185 Honoraires

Q : Cible budgétaire trop élevée ?

R : *Un litige avec la Cofor est en cours.*

4341 Taxes uniques de raccordement

Q : Diminution de revenu de 50'000.- ?

R : *Baisse de demandes de permis de construire.*

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, la COFIN recommande, à l'unanimité des membres présents, aux membres du Conseil communal :

- adopter le projet de budget 2016 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses :	CHF	36'715'380.00
Recettes	CHF	<u>35'822'100.00</u>
Excédent de dépenses	CHF	<u>893'280.00</u>

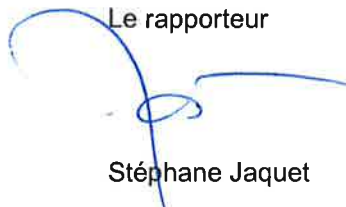
Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet

